



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre des sujets au besoin.

Le secrétaire général,

M^e Rémi Tremblay